RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Charte de partenariat pour faire du fluvial un levier d'aménagement du territoire dans la ville : L'exemple de la ville de Saverne

Copyright VNF/Damien Lachas

La bonne idée !

Voies navigables de France et la Ville de Saverne (67) coopèrent depuis de nombreuses années pour le développement du port de Saverne situé sur le canal de la Marne au Rhin et classé 3ème bassin de tourisme fluvial de France.

Plusieurs projets à faible empreinte environnementale ont été réalisés, notamment **en 2020 la rénovation du quai le long du canal et la mise en place d'un parcours piétonnier entre le port et l'écluse.**

En mai 2021, les partenaires ont signé une charte de partenariat 2021-2025 pour **conforter la voie d'eau à Saverne comme bassin de vie et levier de développement économique durable et exemplaire.**

Elle est construite autour de quatre axes :

- Favoriser les interactions des habitants et des visiteurs avec la voie d'eau ;
- Favoriser le développement et l'attractivité du port de plaisance ;
- Développer l'économie fluviale et fluvestre (activités sur et autour du canal);
- Contribuer à l'aménagement durable de la ville.

Ce pacte ancre le fluvial dans la politique d'aménagement du territoire pour en faire **un moteur de la croissance verte**. Cette collaboration aborde le développement des voies d'eau de façon transversale. **Elle tend à harmoniser et donc optimiser** l**es politiques entre tous les domaines** : aménagements commerciaux, paysagers etc., à destination de tous : habitants et touristes, **pour faire du fluvial un levier d'aménagement du territoire.**

Les potentialités de projets sont multiples, en particulier des projets d'aménagements urbains et des espaces de vie en lien avec la voie d'eau.

Vous souhaitez réaliser un projet similaire ?

Le réseau des développeurs de Voies navigables de France est à votre disposition pour vous aider à ce sujet, en partenariat avec les acteurs territoriaux concernés.

- Votre contact **VNF Bassin de la Seine** : Marie-Noëlle Riffaut – marie-noelle.riffaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Centre-Bourgogne** : Antoine Chardonnal - antoine.chardonnal@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord-Est** : Régine Jeanty – regine.jeanty@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord- Pas de Calais** : Claire Sénécaut – claire.senecaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Rhône Saône** : Malvina Richez – malvina.richez@vnf.fr
- Votre contact **VNF Strasbourg** : Pierre Hanauer – pierre.hanauer@vnf.fr
- Votre contact **VNF Sud-Ouest** : DTSud-Ouest@vnf.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mise en tourisme autour d'un site autour de la réhabilitation d'un ouvrage fluvial : l'exemple de la pente d'eau de Montech sur le canal latéral à la Garonne

Copyright VNF

La pente d'eau de Montech (82) est située sur le canal latéral à la Garonne, à moins d'1h de Toulouse et 20 minutes de Montauban. Ce canal forme, avec le canal du Midi, le canal des deux Mers (Méditerranée à Atlantique). Conçue par l'ingénieur Jean Aubert, la pente d'eau de Montech a fonctionné de 1974 à 2009.

Conscient des enjeux d'attractivité touristique de l'ouvrage et de son site, l'Etat, Voies Navigables de France (VNF), le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, la communauté de communes Grand Sud-Tarn-et-Garonne et la commune de Montech **ont amorcé une dynamique touristique de qualité autour de ce lieu atypique.**

Le site (l'ouvrage, le domaine public fluvial alentour et le patrimoine bâti) **a été rénové et réhabilité pour constituer un nouveau site touristique d'exception :** promenade scénographique, identité graphique, expositions permanentes, immersion ludique rejouant le fonctionnement de l'ouvrage, etc.
De nouveaux espaces et équipements publics ont également été réalisés : activités nautiques (paddle, canoë), halte vélo (sanitaires, eau, réparation…), restauration ambulante, signalétique importante (routière et cyclable). Certaines maisons éclusières seront reconverties progressivement pour accueillir restauration et hébergement.

Le partenariat fait l'objet d'une convention entre les quatre maîtres d'ouvrage pour fixer le cadre et les grands principes du projet **et d'une convention de superposition entre VNF et la Communauté de communes,** qui fait désormais vivre le site touristique au quotidien, assure l'entretien régulier du site et propose des animations toute l'année. VNF et le conseil départemental entretiennent la vélo route voie verte.

Vous souhaitez réaliser un projet similaire ?

Le réseau des développeurs de Voies navigables de France est à votre disposition pour vous aider à ce sujet, en partenariat avec les acteurs territoriaux concernés.

- Votre contact **VNF Bassin de la Seine** : Marie-Noëlle Riffaut – marie-noelle.riffaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Centre-Bourgogne** : Antoine Chardonnal **-** antoine.chardonnal@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord-Est** : Régine Jeanty – regine.jeanty@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord- Pas de Calais** : Claire Sénécaut – claire.senecaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Rhône Saône** : Malvina Richez – malvina.richez@vnf.fr
- Votre contact **VNF Strasbourg** : Pierre Hanauer – pierre.hanauer@vnf.fr
- Votre contact **VNF Sud-Ouest** : DTSud-Ouest@vnf.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Aménagement d'une halte fluviale multi-services durable : L'exemple de Steinbourg sur le canal de la Marne au Rhin

Copyright ville de Steinbourg

La bonne idée !

La commune de Steinbourg (67) est située sur le canal de la Marne au Rhin, itinéraire fluvial très touristique reliant Nancy à Strasbourg. Elle est traversée par l'itinéraire cyclable EuroVélo 5 (Londres à Rome/Brindisi) qui emprunte le chemin de halage du canal.

Une halte fluviale sommaire, située sur le domaine public géré par Voies navigables de France (VNF), permettait l'accueil de quelques bateaux et la mise à disposition de fluides (eau, électricité). En 2018, un nouvel opérateur a expérimenté l'installation de plusieurs bateaux électriques de plaisance (quelques heures) de Steinbourg vers Saverne ou Strasbourg.

Devant le succès de cette expérience, **la municipalité a décidé de réaménager la halte pour en faire une infrastructure réellement qualitative. Objectif : développer une offre multi-services sur le site pour attirer un large public : plaisanciers, habitants et/ ou pratiquants d'activités de loisirs comme le cyclotourisme.**

Le projet comportait plusieurs axes d'aménagement. La présence du loueur de bateaux électriques a été pérennisée.10 bollards (bittes d'amarrage) et 11 amarrages de bateau de plaisance, répartis sur 4 nouveaux pontons, ont été créés. Le quai initial a été rénové, un auvent (120 m^2) et 7 bornes d'éclairage ont été installées. D'autres aménagements ont été réalisés : un terrain de beach volley,

un autre de pétanque, des tables de pique, une borne de recharge pour vélos électriques et un atelier de réparation de vélo. Les pêcheurs profitent désormais également d'un aménagement dédié sur les berges. Enfin le site a été arboré.

Démarche exemplaire, la réalisation de l'infrastructure s'est faite de façon durable avec des technologies innovantes. Grâce à l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur l'auvent (78 m2 produisant 80 kW/H d'électricité), la halte est électriquement autonome (recharge pour bateaux du loueur, bateaux des plaisanciers, vélos électriques, éclairage public, vidéosurveillance). A noter : un afficheur pédagogique - outil de communication grand public - a été mis en place afin de suivre les productions et consommations quotidiennes d'électricité.

Enfin la halte est totalement automatisée. Grâce à des capteurs pour assurer la détection des bateaux, la mairie (et vidéosurveillance) peut s'assurer que les usagers ont acquitté leur droit d'amarrage et leurs consommations eau/électricité auprès de la borne de paiement.

La gestion de la halte est assurée par la commune, qui paie un droit d'autorisation d'occupation de son domaine à VNF (convention d'occupation temporaire).

La commune a sollicité une aide de VNF pour la réalisation de ce projet. Devant sa pertinence, VNF a accordé un soutien technique (aide au suivi technique du chantier) et financier au projet.

La halte a ouvert dans cette nouvelle configuration en 2021. Gage de réussite, 123 stationnements ont été enregistrés pendant la saison estivale. Les touristes se sont également approvisionnés dans les commerces locaux.

Vous souhaitez réaliser un projet similaire ?

Le réseau des développeurs de Voies navigables de France est à votre disposition pour vous aider à ce sujet, en partenariat avec les acteurs territoriaux concernés.

- Votre contact **VNF Bassin de la Seine** : Marie-Noëlle Riffaut – marie-noelle.riffaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Centre-Bourgogne** : Antoine Chardonnal - antoine.chardonnal@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord-Est** : Régine Jeanty – regine.jeanty@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord- Pas de Calais** : Claire Sénécaut – claire.senecaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Rhône Saône** : Malvina Richez – malvina.richez@vnf.fr
- Votre contact **VNF Strasbourg** : Pierre Hanauer – pierre.hanauer@vnf.fr
- Votre contact **VNF Sud-Ouest** : DTSud-Ouest@vnf.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
Égalité
Fraternité

Insertion d'un volet fluvial dans les politiques nationales d'aménagement du territoire :

l'exemple du dispositif «Action cœur de ville » à Saint-Omer

Copyright VNF/Adobe stock /Nono

La bonne idée !

Saint Omer (62) fait partie des 220 villes en France à bénéficier du programme « Action cœur de ville ». Ce dispositif national, initié par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités, territoriales en partenariat avec la Banque des territoires, Action logement et l'Agence nationale de l'habitat, vise à améliorer les conditions de vie des habitants et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Parmi les axes prioritaires définis par Saint Omer, plusieurs sont structurés autour du canal de Neuffossé, géré par Voies navigables de France : dynamisation commerciale bord à canal, développement des activités nautiques.

Pour tous les projets en lien avec le canal dans le cadre de ce dispositif, Voies navigables sera partie prenante de la politique d'aménagement de la ville, à double titre : gestionnaire du domaine fluvial (canal et ses abords), il sera également acteur de la politique de dynamisme urbain.

Voies navigables de France agit ici comme un acteur de l'aménagement du territoire, facilitateur de l'usage du domaine public.

Vous souhaitez réaliser un projet similaire ?

Le réseau des développeurs de Voies navigables de France est à votre disposition pour vous aider à ce sujet, en partenariat avec les acteurs territoriaux concernés.

- Votre contact **VNF Bassin de la Seine** : Marie-Noëlle Riffaut – marie-noelle.riffaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Centre-Bourgogne** : Antoine Chardonnal **-** antoine.chardonnal@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord-Est** : Régine Jeanty – regine.jeanty@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord- Pas de Calais** : Claire Sénécaut – claire.senecaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Rhône Saône** : Malvina Richez – malvina.richez@vnf.fr
- Votre contact **VNF Strasbourg** : Pierre Hanauer – pierre.hanauer@vnf.fr
- Votre contact **VNF Sud-Ouest** : DTSud-Ouest@vnf.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Hébergements insolites au bord d'un canal touristique

Copyright VNF/Adobestock/Photojanski

La bonne idée !

Dans une commune rurale (90 habitants), un ensemble de 6 hébergements touristiques atypiques a été implanté le long d'un canal touristique.

L'ensemble de logements est constitué **d'une maison éclusière réhabilitée, de 3 cabanes perchées (dont 2 avec jacuzzi et une avec bain nordique), d'une toue cabanée (ancien bateau de pêcheur, ici avec bain nordique) et d'une tiny-house.** Ces locations équipées sont conçues pour des familles ou des couples. Le projet, qui a vu le jour en 2018, comprenait 3 logements à l'origine. Fort de son succès, il s'est enrichi en 2019 de 3 autres logements.

Le domaine est situé au pied d'une véloroute. **Différents services sont proposés sur le site** : location de vélos, service de plateaux repas par un traiteur local (option).

Ce projet a été réalisé par un propriétaire privée en partenariat avec Voies navigables de France (VNF), gestionnaire du canal et du domaine alentour, et la région Bourgogne-Franche Comté.

VNF a signé une convention d'occupation temporaire de 15 ans avec le propriétaire (2017- 2032).

Vous souhaitez réaliser un projet similaire ?

Le réseau des développeurs de Voies navigables de France est à votre disposition pour vous aider à ce sujet, en partenariat avec les acteurs territoriaux concernés.

- Votre contact **VNF Bassin de la Seine** : Marie-Noëlle Riffaut – marie-noelle.riffaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Centre-Bourgogne** : Antoine Chardonnal **-** antoine.chardonnal@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord-Est** : Régine Jeanty – regine.jeanty@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord- Pas de Calais** : Claire Sénécaut – claire.senecaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Rhône Saône** : Malvina Richez – malvina.richez@vnf.fr
- Votre contact **VNF Strasbourg** : Pierre Hanauer – pierre.hanauer@vnf.fr
- Votre contact **VNF Sud-Ouest** : DTSud-Ouest@vnf.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Aménagement et animation d'un plan d'eau en milieu rural : l'exemple du lac réservoir de la Liez près de Langres

Copyright VNF/ Damien Lachas

La bonne idée !

D'une superficie de 290 ha, le lac réservoir de la Liez (52) constitue une source d'alimentation du bief de partage du canal (périmètre situé au sommet du relief du canal) entre Champagne et Bourgogne (CCB), à proximité de Langres.

En plus de sa vocation technique, le lac de la Liez supporte de nombreuses **activités fluvestres (sur et autour du lac), à destination des habitants et des touristes.**

Voies navigables de France, gestionnaire du CCB et du domaine fluvial autour, a concédé au Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Pays de Langres (qui a remplacé en 2016 le syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du pays de Langres) **la gestion de quatre lacs réservoirs et cinq haltes nautiques sur le canal, dont le lac réservoir de la Liez jusqu'en 2028.**

Le PETR est constitué de 3 communautés de communes : La communauté de communes d'Auberive Vingeanne Montsaugeonnais (CCAVM), la CC du Grand Langres (CCGL) et la CC des Savoir Faire (CCSF).

L'aménagement touristique du site s'est développé au fil du temps, en particulier à partir de 2016, porté par le PETR et en partenariat avec le Conseil Départemental de Haute-Marne. Les aménagements ont fait l'objet de concertation avec les opérateurs économiques impliqués sur le site et les associations et fédérations locales.

Le site permet des pratiques très diversifiées. En été, **la baignade est autorisée et surveillée.** Plusieurs associations et entreprises privées proposent des activités. Le lac comprend un **parc d'attraction aquatique** (« lake park ») composé de structures gonflables géantes sur l'eau (tous publics à partir de 6 ans).

Une école de voile (dès 1956), propose des animations autour de la voile et de la découverte de l'environnement (tous publics) et accueille également des scolaires et des colonies de vacances. Gérée par le conseil départemental, elle va être rénovée.

Il est possible de pratiquer également **pédalo, paddle, canoë, barque, ski nautique (affiliation fédération).** Enfin, deux structures proposent du **wakeboard et de la bouée tractée.**

Voies navigables de France a signé avec ces prestataires des conventions d'occupation temporaire pour ponton et pratiques des différentes activités.

Il est possible de **se balader à pied, en vélo et en trottinette électrique** sur le circuit de 16 km ceinturant le lac. Le sentier a été aménagé au sein d'un espace naturel doté d'une valeur écologique et ornithologique remarquable. L'aménagement du sentier a fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire tripartite entre Voies navigables de France, le PETR et les communes concernées.

Le site propose également des **équipements touristiques** : 2 restaurants, un camping (5 étoiles) et un snack. Voies navigables de France a signé une COT avec les gestionnaires de ces équipements.

Outre une petite partie du lac qui est « réserve de pêche » (interdite de pêche), la quasi-totalité des berges est ouverte à la **pêche**. La **chasse** est autorisée également.

Le PETR assure l'entretien et les communes ont le pouvoir de police sur le site.

Le site est source d'emplois (restauration, surveillance de la baignade, location touristiques etc.), **avec 30 emplois-semi permanents et de retombées économiques** (directes et indirectes : hébergements près du site etc.). La fréquentation de la plage a été multipliée par 2 entre 2018 et 2020.

Vous souhaitez réaliser un projet similaire ?

Le réseau des développeurs de Voies navigables de France est à votre disposition pour vous aider à ce sujet, en partenariat avec les acteurs territoriaux concernés.

- Votre contact **VNF Bassin de la Seine** : Marie-Noëlle Riffaut – marie-noelle.riffaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Centre-Bourgogne** : Antoine Chardonnal **-** antoine.chardonnal@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord-Est** : Régine Jeanty – regine.jeanty@vnf.fr
- Votre contact **VNF Nord- Pas de Calais** : Claire Sénécaut – claire.senecaut@vnf.fr
- Votre contact **VNF Rhône Saône** : Malvina Richez – malvina.richez@vnf.fr
- Votre contact **VNF Strasbourg** : Pierre Hanauer – pierre.hanauer@vnf.fr
- Votre contact **VNF Sud-Ouest** : DTSud-Ouest@vnf.fr